

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 14 NOVEMBRE

PAGE 1/20

Réunion du Pôle Nord le 13/11/2019 :

Présents : MM. BROUSTE (Président) – DEMONT – PREGHNELLA – DECHAUX (invité) – CLAVIERE – PETIT – HERAULT.

Excusé : M. BREMONT.

Référente Administrative : Mme GONCALVES.

Administratif : M. MICHEL.

Réunion du Pôle Sud le 14/11/2019 :

Présents : MM. BROUSTE (Président). – M. BARRIERE – CHAMOULAUD – GAUDET – GUICHARD – ROUMAGE – SEYNAT – VERGNAUD.

Excusé : M. TACHON.

Assiste : M. LABERNADIE (CDTIS 64).

Absent : M. LACOMBE.

Administratif : M. MICHEL.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

DOSSIERS VALIDES PAR LA CFTIS et TRANSMIS AUX INTERESSES

Les clubs accédant en division supérieure (voir titre 6.3) de la D1 à la R3 et de la D2 à la D1 – niveau 5 ou 5SYE exigé des règlements fédéraux 2014

IMPORTANT : Chapitre 6.3 – ACCESSION – RÉHABILITATION

1. En cas d'accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité conformément au présent Règlement devra être réalisée dans les trois années civiles qui suivent l'accession. Le délai, prévu en ce cas, fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation sportive et la FFF, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

2. Dans le cas d'une réhabilitation de tout ou d'une partie de l'installation sportive existante, avant la mise en chantier, une étude sur la mise en conformité au présent Règlement doit être effectuée et transmise pour avis préalable à la Commission des Terrains et Installations Sportives.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers.
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

PV du n°2 du 31/10/2019 :

INSTALLATIONS

BEGLES – PLAINE DE JEU DU HAUT VERDUC 4 – NNI 330390203 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en **Niveau 5SYE** jusqu'au **28/01/2029**.

FLOIRAC – STADE DE LA BURTHE 4 – NNI 331670204 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en **Niveau 5SYE** jusqu'au **01/12/2027**.

TARNOS – PARC DES SPORTS JEAN-ANDRÉ MAYE 1 – NNI 403120101 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en **Niveau 4** jusqu'au **31/12/2029**.

ECLAIRAGES

ARSAC – STADE DE LA BERGERIE 1 – NNI 330120101 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **17/05/2020**.

NIEUL L'ESPOIR – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861780101 : **La C.F.T.I.S. constate que l'implantation des mâts diffère de l'étude d'éclairage du 21/03/2013, elle demande qu'une étude correspondante à l'implantation réelle des mâts lui soit transmise.**

TRELISSAC – STADE FIRMIN DAUDOU 1 – NNI 245570101 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **15/11/2020**.

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

BARBEZIEUX ST HILAIRE – BARBEZIEUX ST HILAIRE – NNI 160280101

Demande d'avis préalable réfection et mise en place drainage terrain **niveau 5** (105 x 65m)

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable pour **les travaux (un plan de recollement des drainages devra nous être transmis).**

- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME - 17

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foot a5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE – GYMNASSE MUNICIPALE – NNI 173449901

Cette salle n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau FUTSAL4**

- **Fournir AOP ou Attestation de capacité**

- **Fournir PV de la Commission de Sécurité**

Elle classera cette installation en **niveau FUTSAL4** jusqu'au **18/07/2029 à réception de ces pièces.**

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

MEURSAC – STADE JM DURANDET – NNI 172320101

Reçu AOP de la Mairie – Remerciements.

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux

CHANIERES – STADE DANIEL GUERLAIN – NNI 170860101 – **réception de pièces**

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 174 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

- Certificat de conformité des installations électriques : **Fourni**

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **16/09/2021**.

ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE – GYMNASSE MUNICIPALE – NNI 173449901

Cette salle n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E FUTSAL4**

Eclairage moyen horizontal : 806 LUX

Facteur d'uniformité : 0,81

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Elle classera cette installation en **niveau E FUTSAL4** jusqu'au **18/07/2023**, **une fois l'installation classée.**

9.2 Confirmations de classement

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

SEILHAC – STADE MUNICIPAL – NNI 192550101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **01/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- AOP du 08/10/2019

- Rapport de visite Henri CLAVIERE

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **01/07/2029**.

TREIGNAC – STADE DU COUDERT – NNI 192690101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **01/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- AOP du 05/11/2019

- Rapport de visite Henri CLAVIERE

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **01/07/2029**.

MEYMAC – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 191360101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **27/08/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 5** et des documents transmis :

- AOP du 22/10/2014

- Rapport de visite Henri CLAVIERE

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **27/08/2029**.

LANTEUIL – STADE AUGUSTE BROUSSE – NNI 191050101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **18/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 5** et des documents transmis :

- AOP

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **18/09/2029**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CREUSE - 23

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement

LUSSAT – STADE ANDRÉ CHAZETTE – NNI 231140101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de Visite
- Plans

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

ST AMAND – STADE HENRI PERRIÈRE – NNI 231800101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de Visite
- Plans
- AOP

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

MARCILLAC – STADE MUNICIPAL – NNI 231240101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de Visite
- Plans
- AOP

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

BUDELIERE – STADE RAYMOND AUCOUTURIER– NNI 2330350101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de Visite
- Plans
- AOP

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

BUSSIÈRE DUNOISE – STADE MUNICIPAL – NNI 230360101

Cet équipement était classé **niveau FOOT A 11** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de Visite
- Plans

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **01/09/2029**.

BLESSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 230240101

Cet équipement était classé **niveau FOOT A 11** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de Visite
- Plans

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **01/09/2029**.

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

THIVIERS – STADE DU PARC – NNI 245510101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **06/10/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 5** et des documents transmis :

- AOP

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **06/10/2029**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CHAMPNIERS-REILHAC – STADE MUNICIPAL – NNI 241000101

Reçu courrier de la Mairie, à retirer du classement.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

LA FORCE – STADE GEORGES DESSAIGNES – NNI 242220101

Création vestiaire sur une installation **niveau 6**

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour **les travaux**.

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

MONTPON MENESTEROL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 242940101

Reçu courrier de la Mairie pour la réouverture de la tribune.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

BERGERAC – STADE DE CAMPRÉAL – NNI 240370101

Cette installation était classée **niveau E3** jusqu'au **13/12/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E3**.

Eclairage moyen horizontal : 389 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

ROUFFIGNAC ST CERNIN – STADE MUNICIPAL – NNI 243560101

Cette installation était classée niveau **E4** jusqu'au **18/12/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 276 LUX

Facteur d'uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,65

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

ST MARTIAL DE VALETTE – STADE HENRI LAFOREST – NNI 244510101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **05/11/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 191 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,48

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **05/11/2021**.

ANTONNE ET TRIGONANT – STADE PAUL TRARIEUX – NNI 240110101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **27/11/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 146 LUX

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **27/11/2021**.

ST VINCENT DE CONNEZAC – STADE LES TARIÈRES – NNI 245090101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **05/11/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 192 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,49

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **05/11/2021**.

TRELISSAC – STADE DES MAURILLOUX – NNI 245570201

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **05/11/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 138 LUX

Facteur d'uniformité : 0,84

Rapport Emini/Emaxi : 0,63

Elle CLASSE cette installation en **niveau E5** jusqu'au **05/11/2021**

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

EYSINES – PLAINE DE JEUX DU PINSAN 2 – NNI 331620102

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **20/10/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de PH. BARRIERE (CRTIS)

- AOP, (aucun changement).

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **21/10/2029**.

ST PEY DE CASTETS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 334600101

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **07/12/2020**.

Changement banc de touche et réfection de la pelouse.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de VINCENT GUICHARD (CRTIS).

- AOP

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **10/10/2029**. (Date visite)

MOULIETS ET VILLEMARTIN – STADE MUNICIPAL – NNI 332960101

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **20/10/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de VINCENT GUICHARD (CRTIS).

- AOP

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **20/10/2029**.

CARTELEGUE – STADE MUNICIPAL – NNI 331010101.

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **10/11/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de VINCENT GUICHARD (CRTIS).

- AOP

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **10/11/2029**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

PAREMPUYRE – COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 1 – NNI 333120101

Cette installation était classée **niveau 5 SYE** jusqu'au **09/10/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau 5 SYE** et des documents transmis :

- Rapport de visite de VINCENT GUICHARD (CRTIS).

- AOP

- TEST IN SITU

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

SADIRAC – STADE DE CRÉON 2 – NNI 333630202

Cette installation était classée **niveau Foot à 11 provisoire** jusqu'au **14/03/2020**.

Création gazon synthétique.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau 5SYE** et des documents transmis :

- Rapport de visite de V. GUICHARD (CRTIS) du 13/11/2019.

- AOP,

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 14 NOVEMBRE

PAGE 10/20

- TEST IN SITU

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

2.5 Changement de niveau de classement

TALENCE – STADE THOUARS 4 – NNI 335220204

Cette installation était classée niveau **6 SYE** jusqu'au **04/09/2026**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de **niveau 4 SYE et des documents transmis :**

- AOP,

- TEST IN SITU....

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

PAREMPUYRE – COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 2 – NNI 333120102.

Cette installation était classée **niveau Foot à 11** jusqu'au **10/09/2010**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau 5 SYE**.

Rapport de visite de VINCENT GUICHARD (CRTIS).

- AOP

- Test In situ

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

BRUGES – Salle arc-en-ciel – NNI 330759901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau Futsal 3** et des documents transmis :

- Rapport de visite de V. GUICHARD (CRTIS) du 10/09/2019

- AOP

- PLANS,

- Fournir le PV de la Commission de Sécurité

Elle classe cette installation en **niveau futsal 3** jusqu'au **10/09/2029**.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

BEGLES – PLAINE DE JEUX DU HAUT VERDUC 4 – NNI 330390203

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E5** et des documents transmis :

- Etude éclairage

- Fournir Certificat de sécurité des installations électriques

- Fournir contrat d'engagement d'entretien

Eclairage moyen horizontal : 202 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Elle classera cette installation en **niveau E5** jusqu'au **10/10/2021 à réception des pièces.**

9.2 Confirmations de classement

EYSINES – PLAINE DE JEUX DU PINSAN 7 – NNI 331620107

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **26/03/2019.**

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4.**

Eclairage moyen horizontal : 245 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

LIBOURNE – STADE JEAN-ANTOINE MOUEIX 1 – NNI 332430101

Cette installation était classée **niveau E3** jusqu'au **17/11/2019.**

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E3.**

Eclairage moyen horizontal : 855 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

9.3 Changements de niveau de classement

BEGLES – PLAINE DE JEUX DU HAUT VERDUC 3 – NNI 330390201

Cette installation était classée **niveau E Entraînement** jusqu'au **13/07/2021.**

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau d'éclairage **niveau E5** et des documents transmis :

- Etude d'éclairage

- Contrat d'engagement d'entretien

- Fournir Certificat de conformité des installations électriques

Eclairage moyen horizontal : 153 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **17/10/2021.** (Date visite)

ARTIGUES PRES BORDEAUX – PLAINE DE JEUX DE BLANCHERIE 3 – NNI 330130203

Cette installation était classée **niveau E Foot à 11** jusqu'au **19/01/2021.**

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement d'éclairage **niveau E5.**

Eclairage moyen horizontal : 149 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,45

- Fournir Contrat d'engagement d'entretien

- Fournir Certificat de conformité des installations électriques

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **07/11/2021.**

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

PARENTIS EN BORN – STADE GERMINAL – NNI 402170101

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **08/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau 5** et des documents transmis :

- AOP, (aucun changement).

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **08/09/2029**.

ST PERDON – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 402800101

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **18/05/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau 5** et des documents transmis :

- AOP, (aucun changement).

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **18/05/2030**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

9.3 Changements de niveau de classement

DAX – STADE ANDRÉ DARRIGADE 3 – NNI 400880103

Cette installation était classée E Foot à 11 jusqu'au 01/03/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement **niveau E5**

Eclairage moyen horizontal : 180 LUX

Facteur d'uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,41

- Fournir Contrat d'engagement d'entretien

- Fournir Certificat de conformité des installations électriques

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **01/03/2021**.

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement

SAULT DE NAVAILLES – STADE MUNICIPAL – NNI 645100101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **28/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :
- Rapport de visite

- AOP,
- Plans. Sans Changement
Elle classe cette installation en **niveau 6** jusqu'au **08/01/2030**.

HAGETAUBIN – STADE MUNICIPAL – NNI 642540101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **17/08/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- AOP,
- Plans. Sans Changement

Elle classe cette installation en **niveau 6** jusqu'au **17/08/2030**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

MAZERES LEZONS – STADE MUNICIPAL N°2 – NNI 643730201

A retirer du classement, ne sert plus au football.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement

MELLE – STADE BEAUSOLEIL 1 – NNI 791740201

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 5**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **30/06/2029**.

ST MAXIRE – STADE MUNICIPAL – NNI 792810101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

VIENNAY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 793470101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

L'ABSIE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 790010101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

ST LOUP SUR THOUET – STADE DE BEAUREGARD – NNI 792680101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

MAULEON – STADE DU TEMPLE – NNI 790790401

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

MAULEON – STADE DU TEMPLE – NNI 790790401

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

LE PIN – STADE ANDRÉ LARUS – NNI 792100101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

AZAY SUR THOUET – STADE MUNICIPAL – NNI 790250101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

ST MAURICE ETUSSON – STADE DE ÉTUSSON – NNI 792800101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

ST JOUIN DE MARNES – STADE DE ÉTUSSON – NNI 792600101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

ST EANNE – STADE MUNICIPAL – NNI 792460101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **13/09/2016**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

SAUZE VAUSSAIS – STADE JEAN GERVAIS 1 – NNI 793070101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

LA CHAPELLE ST LAURENT – STADE MUNICIPAL – NNI 790760101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

CELLES SUR BELLE – STADE DE LA BOISSIÈRE – NNI 790760101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **01/12/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 5**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **30/06/2029**.

LARGEASSE – STADE MUNICIPAL – NNI 791470101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

MAULEON – STADE ABBÉ ROCHER 1 – NNI 790790101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 5**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **30/06/2029**.

ST AUBIN LE CLOUD – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 792390101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

SECONDIGNY – STADE CLAUDE GUINARD – NNI 793110101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **21/05/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 5**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **21/05/2029**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

ALLONNE – STADE MUNICIPAL – NNI 790070101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **21/05/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **niveau 6**.

Vestiaires trop petits (12m²)

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **21/05/2029**.

BRIOUX SUR BOUTONNE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 790570101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **niveau 6**.

Vestiaires trop petits (12m²)

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

ST VARENT – STADE DES GRANDES VERSENNES 1 – NNI 792990101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de **niveau 5** et des documents transmis :

-AOP

- Fournir rapport de visite

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **30/06/2029**.

LA FORET SUR SEVRE – STADE ANDRÉ DROCHON – NNI 791230201

Cet équipement est classé **niveau FOOT A 11** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de **niveau 6**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **07/07/2029**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

MOUTIERS SOUS ARGENTON – STADE MUNICIPAL – NNI 791870101

Reçu courrier de la Mairie en date du 11/10/2019 – terrain supprimé.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

AIRVAULT – STADE PIERRE LAILLÉ – NNI 790050101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **01/04/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 187 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **01/04/2021**.

SECONDIGNY – STADE CLAUDE GUINARD – NNI 793110101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **20/03/2018**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 188 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **22/10/2021**.

BOUILLE LORETZ – STADE MUNICIPAL – NNI 790430101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **22/02/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 147 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **22/02/2021**.

ECHIRE – STADE MUNICIPAL 4 – NNI 791090104

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **26/04/2018**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 143 LUX

Facteur d'uniformité : 0,85

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **17/10/2021**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement
- 2.5 Changements de niveau de classement ou reclassement

NEUVILLE DU POITOU – COMPLEXE SPORTIF – NNI 861770201

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **26/05/2019** puis en **FootA11SYE provisoire** jusqu'au **01/04/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de **niveau 4SYE**.

- Rapport de visite
- Tests in situ
- AOP

Elle transmet le dossier à la CFTIS

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

Gérard BROUSTE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-Verbal validé le 22/11/2019 par Le Secrétaire général, Luc RABAT »